

REPUBLIQUE FRANCAISE		
Département du BAS-RHIN		Arrondissement de STRASBOURG
Nombre de Conseillers : 15 en fonction : 15 présents ou représentés : 14	<u>Date de la convocation</u> : 4 juin 2024	<u>Séance du</u> mercredi 19 juin 2024 <u>Président de séance</u> : W. DE VREESE <u>Secrétaire de séance</u> : M. SCHMAUCH

Délibération n°22 /2024

Présents : Mmes GRAFF I., FOURNAISE E., JACQUES V., MARTIN A., MEHN S.,
M. DE VREESE W., GUILLEMOIS D., LETT L., PAULUS B., THUMANN P. WEIL D.

Excusés : DE VREESE Agathe donne procuration à LETT Lucas, SCHIFF dit SARMOIS Anne
donne procuration à MEHN Sylvie, Mme STROH Marie-Josée donne procuration à
M. PAULUS Bernard

Absents : M. KOENIG D.

Ajustement programme 2024 de l'EMS

Le Conseil
après avis des conseils municipaux des communes concernées
après en avoir délibéré
approuve,

- l'ajustement du programme 2024 des projets sur l'espace public dans les domaines de compétence de l'Eurométropole (voirie, signalisation, ouvrages d'art, eau et assainissement), tel que figurant sur les listes ci-annexées sous réserve des avis favorables des conseils municipaux des communes concernées.

Annexe 1 : liste des projets à Strasbourg
Annexe 2 : liste des projets renouvellement urbain
Annexe 3 : liste des projets dans les communes

- la constitution de groupements de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg) pour les études des projets mentionnés dans la convention de groupement de commandes jointe en annexe 4 ;

Autorise

La Présidente ou son-sa représentant-e :

- à mettre en concurrence les missions de maîtrise d'œuvre, les prestations intellectuelles, les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, les services, fournitures et travaux, ainsi que les prestations de coordination « Santé-Sécurité » conformément à la réglementation des Marchés Publics et à signer les marchés y afférents,

- à solliciter pour les projets eau et assainissement :

- l'occupation temporaire du terrain,
- l'instauration de servitudes de passage et d'occupation permise

Accusé de réception en préfecture 067-216703637-20240619-39-2024-DE Date de télétransmission : 28/06/2024 Date de réception préfecture : 28/06/2024
--

- à signer toutes les conventions nécessaires à la gestion des projets, documents d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir, ...) ainsi que tous les actes qui pourraient être nécessaires à la réalisation de ces projets,
- à organiser ou à solliciter l'organisation par les services de l'Etat des procédures nécessaires au déroulement des enquêtes préalables et à l'obtention des autorisations administratives ou d'utilité publique,
- à solliciter les différents partenaires et à signer tous documents en application des procédures administratives et environnementales réglementaires,
- à solliciter toute subvention et à signer les conventions correspondantes pour la réalisation de ces opérations (Europe, Etat, Région, Département, ou autres organismes publics ou privés),
- à déposer, pour les opérations concernées, tous les permis d'aménager, permis de construire et permis de démolir qui seraient nécessaires à la réalisation des projets.
- à signer la convention prévoyant les groupements de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg) conformément aux articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique (annexe 4).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 Voix POUR, décide, d'imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits de paiement et les autorisations de Programme relatives aux budgets 2024 et suivants de l'Eurométropole, ainsi que sur les budgets de l'eau et de l'assainissement ou des crédits délégués par d'autres directions de l'Eurométropole de Strasbourg.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Suivent au registre des délibérations, les signatures de tous les Membres présents.
Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.

Osthoffen, le 19 juin 2024



ANNEXE 3 : LISTE DES PROJETS DANS LES COMMUNES

OSTHOFFEN - PLUSIEURS SECTEURS

Opération	2022 EMS19		PLUSIEURS SECTEURS		Suite études et travaux			1
Site projet	FRANCHISSEMENT ET BUSAGE DU MUEHLBACH dans le cadre de la restauration du cours d'eau et de la prévention du risque d'inondation (Achenheim Breuschwickersheim Osthoffen)							
Tronçon branche	3-3	Debut	Localisé		Fm	Localisé		
M& Total Provisionnel	3 100 000 €		MOE	Externe	Tableau	PPI Autre	LMO	non
Voie & équipements	GEMAPIGEMA		Ouvrages	Remplacement		Tix en profondeur	Type Marché	MAFA
						Ten d'alibris EMS		TTC
								2 300 000 €
								2 300 000 €

Accusé de réception en préfecture
067-216703637-20240619-39-2024-DE
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024